



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 217'554.- pour la construction des conduites pour les eaux usées et eaux claires à Saint-Aubin dans le quartier « Les Vignes de Bayard » (Mesure 7 du PGEE)

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Présentation du projet

À ce jour, il y a 4 parcelles constructibles et 2 immeubles existants au sud et à l'ouest de l'ancienne ligne de chemin de fer au lieu-dit les Vignes de Bayard à Saint-Aubin-Sauges.

Les travaux de construction de la première parcelle devraient débuter prochainement et les collecteurs eaux usées et eaux claires devront être posés avant la construction des immeubles proprement dits, mais également être raccordés à leur extrémité est.

L'état et les tracés des raccordements eaux usées et eaux claires des deux immeubles existants sont actuellement inconnus. Le projet prévoit un nouveau raccordement.

Le propriétaire de la parcelle située à l'extrémité ouest de la ligne de chemin de fer souhaite également déposer prochainement un projet de construction.

Au vu de l'évolution des projets de constructions, la réalisation de ces collecteurs s'imposera tôt ou tard.

2. Descriptif des travaux

- Travaux de fouilles dans les talus nord de la RC5 et sur les parcelles privées
- Pose des collecteurs eaux usées et eaux claires
- Remblayage et remise en état

3. Estimation des coûts

Description	U	Q	PU	Prix total
Travaux de fouille				
Selon estimation BTB	gl	1	Fr. 158'000.00	Fr. 158'000.00
Ingénierie				
Séances diverses, projet, réalisation	estimation	1	Fr. 24'000.00	Fr. 24'000.00
Géomètre				
Relevé conduite, mise à jour cadastre souterrain	estimation	1	Fr. 10'000.00	Fr. 10'000.00
Divers et imprévus	estimation	1	Fr. 10'000.00	Fr. 10'000.00
Total HT				Fr. 202'000.00
TVA	%		7.7	Fr. 15'554.00
Total général	TTC			Fr. 217'554.00

4. Financement

Le montant de Fr. 217'554.00 sera amorti au taux de 2 % selon le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

Nous vous proposons de prélever l'amortissement de cet investissement par le compte de réserve « taxes d'équipement » alimenté par les taxes prélevées lors de l'octroi de permis de construire à titre de participation de nouvelles constructions aux infrastructures techniques communales, telles que routes, conduites et canalisations. Ce principe permettra ainsi de ne pas charger les dépenses courantes des rubriques concernées par ces amortissements.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de Fr. 217'554.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Gilbert Bertschi Alexandre Béguin

Annexes : Arrêté relatif à la demande de crédit
 Plan de situation

Gorgier, le 20 mars 2018



Arrêté relatif à un crédit

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

Vu le rapport du Conseil communal du 31 janvier 2018,

Arrête :

- Article premier : Un crédit de Fr. 217'554.00 est accordé au Conseil communal pour la construction des conduites pour les eaux usées et eaux claires à Saint-Aubin-Sauges dans le quartier « Les Vignes de Bayard ».
- Article 2 Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements Nos 430.7200.00 et 430.7203.00 au chapitre 10502 et amorti conformément à la loi au taux de 2 %/an, par un prélèvement sur le compte de réserve 2910304 « taxes d'équipement ».
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Thierry Pittet

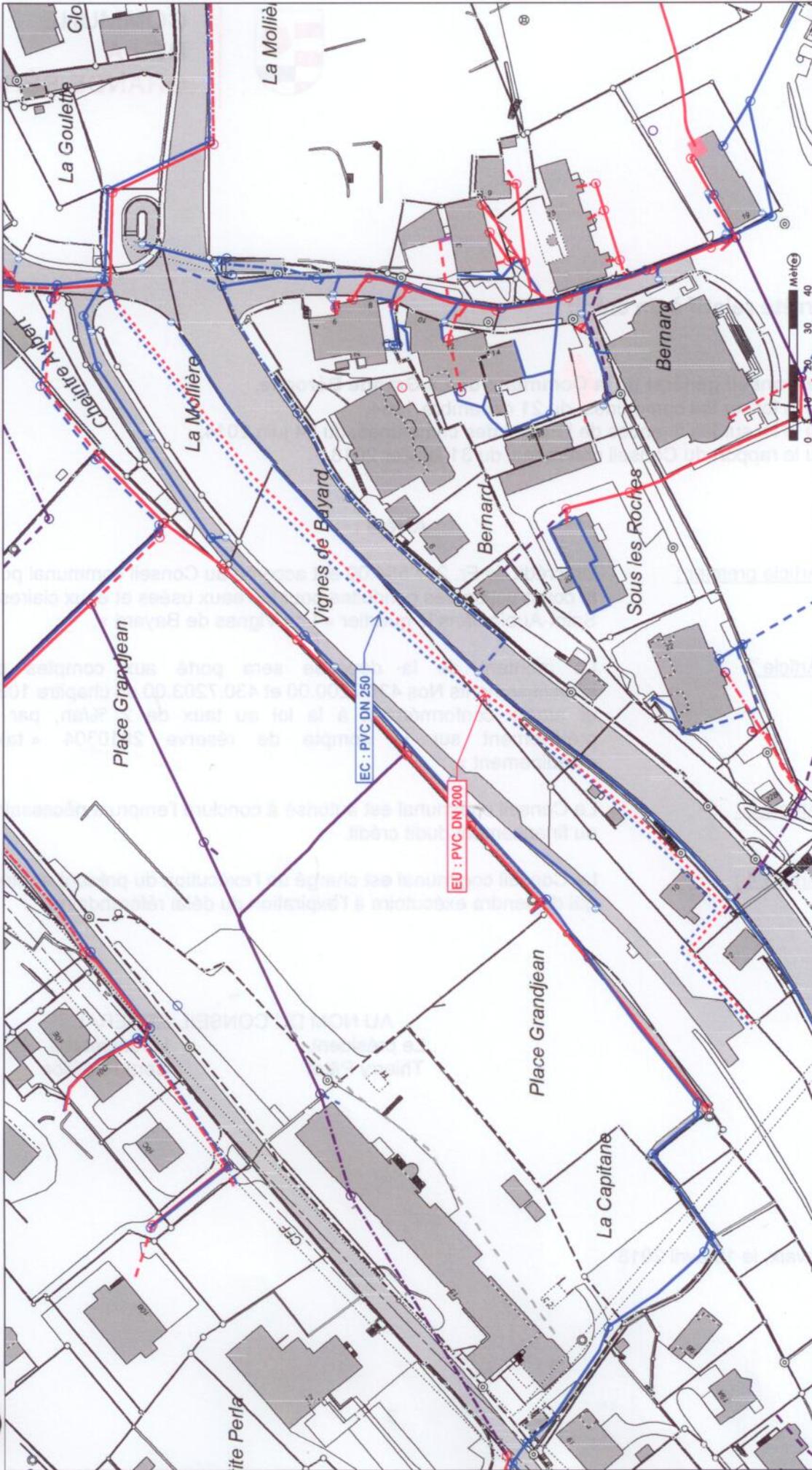
La secrétaire,
Sera Pantillon

Bevaix, le 16 avril 2018



Légende réseaux souterrains :

- eaux usées
- eaux claires
- eaux mixtes
- eau potable - principal
- eau potable - secondaire



Les plans remis par la commune de Saint-Aubin - Sauges et Geoconseils SA sont à titre indicatif et sans engagement de leur part. Le tracé des conduites doit être confirmé par des sondages à la main.

Plan établi sur la base de la mensuration officielle